
CONSEIL SYNDICAL

Séance du jeudi 10 décembre 2015

Délibération 2015_12_008



Objet : Aides financières Agence de l'eau Loire Bretagne – Région Pays de la Loire
- plan d'action 2016

Le dix décembre deux mille quinze, à quatorze heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux octobre deux mille quinze signé du Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire (aujourd'hui Président du SYLOA)

Etaient présents :

Christian COUTURIER, représentant titulaire de Nantes Métropole (4 voix), **Thomas QUERO** représentant suppléant de Nantes Métropole (4 voix), **Freddy HERVOCHON**, représentant titulaire du Conseil départemental de Loire-Atlantique (3 voix), **Jean-Pierre BELLEIL**, représentant titulaire de la COMPA (3 voix), **Chantal BRIERE**, représentante titulaire de Cap Atlantique (2 voix), **Jean-Yves HENRY**, représentant titulaire de la CCEG (2 voix), **Jean CHARRIER**, représentant titulaire de la CC de la région de Machecoul (1 voix), **Claude CAUDAL**, représentant titulaire de la communauté de communes de Pornic (1 voix), **Joël BARAUD**, représentant titulaire de la communauté de communes de Vallet (1 voix), **Alain RAYMOND**, représentant de la communauté Candéenne (1 voix), **Jean-Charles JUHEL**, représentant titulaire de la communauté de communes du canton de Champtoceaux (1 voix), **Anne GUILMET**, représentante suppléante de Communauté de communes de Champtoceaux (ne prenant pas part aux votes), **Didier PECOT**, représentant titulaire de la communauté de communes de Pontchâteau-Saint-Gildas des Bois (1 voix), **Anne LERAY**, représentante titulaire de la communauté de communes de Loire Divatte (1 voix), **Jean-Paul NICOLAS**, représentant titulaire de la communauté de communes de Loire et Sillon (1 voix),

Étaient excusés ou absents : **Julie LAERNOS**, représentante titulaire de Nantes Métropole, **Alain ROBERT**, représentant titulaire du Conseil départemental de Loire-Atlantique **donnant pouvoir à Freddy HERVOCHON (3 voix)**, **Pascale HAMEAU** représentante titulaire de la CARENE, **donnant pouvoir à Christian COUTURIER (3 voix)**, **Thierry GADAIS**, représentant titulaire de la communauté de communes de Cœur d'Estuaire **donnant pouvoir à Jean-Paul NICOLAS (1 voix)**, **Guy FRESNEAU**, excusé, représentant suppléant de la communauté de communes de Cœur d'Estuaire, **Jean-Pierre LUCAS** représentant titulaire de la communauté de communes Cœur de Pays de Retz **donnant pouvoir à Claude CAUDAL (1 voix)**, **Bertrand SAGET**, excusé, représentant suppléant de la communauté de communes Candéenne, **Sylvie GAUTREAU**, représentante titulaire de la communauté de communes Sud Estuaire, **Christophe DOUGE**, représentant titulaire de Montrevault Communauté, **Muriel VANDENBERGHE**, excusée, représentante suppléante de Montrevault Communauté, **Michel BELOUIN**, représentant titulaire de la communauté de communes Ouest Anjou, **Jean-Pierre BOUILLANT**, représentant titulaire de la communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine **donnant pouvoir à Joël BARAUD (1 voix)**, **Marcelle CHAPEAU**, excusée, représentante suppléante de la communauté de communes de Sèvre Maine et Goulaine.

Quorum : 14

Nombre de votants : 19 (14 présents + 5 pouvoirs) ; nombres de voix : 35 (26 directes + 9 pouvoirs)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BELLEIL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Syndicat mixte de la Loire aval (SYLOA) sera dorénavant l'établissement public territorial reconnu par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Pays de la Loire, comme bénéficiaire de leurs programmes d'aides financières au SAGE (Agence de l'Eau Loire Bretagne et Région des Pays de la Loire) et à l'ASTER (Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Le volet 'interventions financières' de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne vient d'être révisé (séance plénière du Comité de bassin Loire-Bretagne du 8 octobre 2015) pour la période 2016-2018, dans le sens d'un rehaussement de 10% de chacun des taux d'intervention, soit :

Opération aidée	Nature de l'aide	Taux d'aide	Fiche action	Ligne prog.
Études	Subvention	Maximal (passe de 70 à 80 %°)	9.1a	29
Pilotage et animation du Sage	Subvention	Maximal	9.1a	29
Communication	Subvention	Majoré (passe de 50 à 60 %)	9.1a	29

La structuration des rubriques d'aides reste identique à celles des années antérieures, à savoir :

- Aide aux postes de la cellule d'animation du SAGE pour 6 emplois représentant 5,8 ETP (montant réel des salaires chargés * taux de 80 % (60 % pour le poste ASTER), sauf abattement pour certains postes (20 % pour le poste 'direction' au titre de la partie gestion, 50 % pour poste secrétariat-comptabilité, 33 % pour poste ASTER)
- Aide au fonctionnement de la cellule animation (forfaits de 10 000 € pour les divers collaborateurs, avec les mêmes abattements que ci-dessus, et forfait de 20 000 € pour l'animatrice-coordonnatrice, avec le même abattement de 20 %)
- Aide à la communication, du SAGE strictement dit (et non celle propre au SYLOA), soit dépenses réelles éligibles (contrat prestation externalisée pour mise en œuvre de la communication du SAGE) ;
- Aide aux études, principalement pour 2016 sur la « révision du SAGE », estimée au BP à 70 000 €, plus une étude technique sur l'application « EMA PIL » estimée au BP à 10 000 €, et un stage sur la « méthodologie de délimitation de tête de bassin versant » le tout * taux de 80 %.

Les droits maximaux à subventions (montants pouvant être ajustés aux dépenses réelles, montants pouvant être versés sur deux exercices) sont donc les suivants (en €) :



› Aides aux postes et au fonctionnement

Fonctions	Taux affectation SAGE	Base salariale arrondie	Subvention aide aux postes	Base forfait fonction.	Taux	Subvention aide fonctionnement
secrétaire comptable	50%*80%	37 000	14 800	10 000	50 %	5 000
chargé évaluation	100%*80%	52 000	41 600	10 000	100 %	10 000
responsable communication	60%*80%	51 250	24 600	10 000	60 %	6 000
animateur Aster	33%*60 %	38 000	15 200	12 000	67 %	8 000
animateur Sage 2	100%*80%	39 000	31 200	10 000	100 %	10 000
directrice-animatrice 1	80%*80%	48 000	30 720	20 000	80 %	16 000
TOTAL		255 000	158 120			55 000

› Aide à la communication

Postes de dépenses	Montant inscrit BP	Taux subvention	Subvention AELB
Marché externalisé «communication», dép. régie	18 400 €	60 %	11 040 €

› Aide aux études

Postes de dépenses	Montant inscrit BP	taux subvention	Subvention AELB
révision du SAGE (étude de gouvernance, diagnostic économique et technique, étude EMA-Pil, étude TBV)	84 000 €	80 %	67 200 €

En termes de versement effectif sur l'exercice 2016, il convient de prendre en compte le règlement financier de l'Agence de l'Eau, lequel prévoit :

- › pour les actions < 30 000 € : versement de la totalité à l'achèvement de l'action et justification de la totalité de la dépense ; pour les actions > 30 000 € : versement d'un acompte de 30 % au démarrage et le solde sur justification des dépenses totales à l'achèvement du projet ou des dépenses réalisées à 100 %.

Ainsi, les « aides aux postes » et « au fonctionnement » pourront être rattachées à l'exercice 2016. Les « aides à la communication », également (la stratégie de communication sera réalisée complètement en 2016). En revanche, pour les études, celle relative à la révision de l'état des lieux » notamment, ne pourra être réalisée complètement en 2016 de par le plan de charge du SYLOA.

Pour ce qui concerne la Région des Pays de la Loire, l'aide apportée correspond à une dotation forfaitaire de 8 000 € au titre de « l'animation cellule SAGE », dans la mesure où le taux d'aide publique maximal de 80 % est déjà atteint avec l'Agence de l'eau, sur les études.

Cela donne l'estimation suivante en termes de versement effectif en 2016 :

- › Aide aux postes, 158 120 € versés avec acompte et solde en totalité sur 2016 ;
- › Aide au fonctionnement, 55 000 € versés avec acompte et solde en totalité en 2016 ;
- › Aide à la communication, 11 040 €, versés en totalité sur 2016 ;

- ▶ Aide aux études, 44 864 €, versés en totalité sur 2016 ;
- ▶ Soit un total de subventions AELB inscrites au BP 2016 de 269 024 € ;
- ▶ et avec la subvention de la Région de 8 000 € (en totalité en 2016), total des subventions externes de 277 024 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité

- ▶ **Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**, les subventions « aide aux poste », « aide au fonctionnement », « aide à la communication », « aide aux études » au titre du programme 9.1a SAGE ligne 29 aux nouveaux taux respectivement de 60 % majoré (communication) et 80 % maximal (études, cellule d'animation)
- ▶ **Sollicite de la Région des Pays de la Loire** la dotation forfaitaire unique annuelle pour l'animation et le suivi du SAGE : 8 000 €
- ▶ **Précise** que la recette totale correspondante de 277 024 € sera inscrite au BP 2016 (en termes de versement effectif).

Pour extrait certifié conforme,

Compte-tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité
- De l'affichage au siège du syndicat

Fait à Nantes, le 11 décembre 2015,

Le Président,

SYLOA
Syndicat de la Loire Aval
Qual de Versailles 44000 NANTES
SIRET 440000000000000
Christian COUTURIER

